

LIBRAIRIE FRANÇAISE

Livres de Prières, Chapelles, Médailles, Statuettes, Bénitiers, Images, Crucifix.

Aussi un bel assortiment de livres de classes.

Vous pouvez vous les procurer en vous adressant à la

LIBRAIRIE

P. C. Guillaume

Angle des rues Sussex et York.

Docteur J. E. N. de Haitre

Chirurgien de la Faculté de Médecine de Toronto.
Boulevard des Drapeaux de Paris.

Praticien de médecine et de chirurgie générales, oculaire.

SPECIALISEMENT
des maladies des voies urinaires, des maladies des femmes et des maladies des voies digestives.

Honoraire au Bureau: 220 avenue Laurier, téléphone: RIDEAU 145, de 9 heures à 5 heures de l'après-midi et de 7 à 8 heures du soir.

Honoraire au Bureau: 120 rue Church, téléphone: R. 145 de 8 à 10 heures de soirée-midi.

Dr J. U. DeLisle

DENTISTE

210 rue St-Jacques et Brimley, 1911
Honoraire au Bureau: 9 a.m. à 4 p.m.
Boulevard No. 70 rue Brimley.

Spécialité: Surveys en St.

Dr F. X. VALADE

100 rue St-Patrick OTTAWA.

Heures de consultation: 9 à 10 a.m. - 2 à 4 p.m. - 7 à 8 p.m.

SPECIALITE: Maladies des Reins et de la Vessie.

Docteur Josephat - Isabelle

121 BROADWAY - HULL.

CONSULTATIONS
SAM. 9 a.m. - 12 p.m. - 7 à 9 p.m.
Téléphone 2096.

Devlin & Ste Marie

AVOCATS

191 rue Principale
HULL, Que. Tel. QUEEN 2978

Dr. Eug. Quesnel, B. A.

Médecin-Chirurgien

BUREAU DE BUREAU
330 A. R. - 1447 M. - 7187 M.

374 Rue Rideau

Téléphone: R. 682

Dr A. I. TELMOSE

Médecin-Vétérinaire

100 rue York Ottawa, Ont.
Phone: R. 2208 - Office 4224.

Inspecteur Médical pour "The General Animal Insurance Co. of Canada."

NAP. LAFLEUR

Marchand Tailleur

SOUS-VENTE EN MAINS LES
DERNIERES NOUVEAUTES
SATISFACTION GARANTIE

182 Rue Rideau - Ottawa.

Dr R. CHEVRIER

Spécialité: Chirurgie abdominale

Heures de bureau: 9 à 4 p.m.

88 St-J. Ottawa. Poste 756.

Librairie LAFONTAINE

Deux Magasins

116 rue Rideau et 223 rue Bank
OTTAWA.

Dr B. Brunet

MÉDECIN-CHIRURGIEN

Bureau de Bureau: 6:30 à 10 a.m. 12 à 2 p.m. 7 à 8 p.m.

232 St-Patrick, Ottawa.
Téléphone 2096.

La maison condamnée

Adolphe Rivard

Enfants, elle nous faisait peur; nous n'osions l'approcher. Pourtant, la barrière donnant sur le jardin était ouverte; mieux encore, arrachée de ses gonds, la barrière gisait par terre. Et personne pour interdire l'entrée! Au retour de l'école ou de l'église, nous "marchions" alors "pour notre première communion" - il eût fait bon, la maison "condamnée", se trouvant à mi-chemin, s'y arrêter, s'asseoir sur les marches du perron. D'autant que dans le verger tout proche il y avait des prunes, des "cerises à grappes", qui mûrissaient au soleil, et que, dans le jardin, des fleurs poussées au hasard du soleil et de la rosée, envahissaient les allées avec les herbes folles et s'ouvraient au petit bonheur. Tout cela était à l'abandon, sans maître, sans gardien. Mais nous passions, sans arrêter jamais, devant la maison "condamnée": elle nous faisait peur. Aussi, c'était, au bord du chemin, comme un tombeau. Des planches, grossièrement clouées en travers, barraient la porte et les fenêtres de la triste demeure. Jamais une fumée à sa cheminée de pierres; jamais un rayon de soleil sur la planche de son toit; jamais une lumière à ses yeux clos. Aveugle et sourde, la maison abandonnée restait indifférente à la large diaphane des champs, comme au bruissement infini des prés; froide et muette, rien ne pouvait la faire sortir de sa torpeur, et nulle voix humaine n'éveillait ses échos. "Nul, le voix humaine"... car, la nuit, n'avait-on pas entendu, dans le vent qui soufflait venir de la maison morte des cris longs comme des plaintes? Plusieurs l'affirmaient.

L'un de nous avait un jour proposé d'écarter les planches d'une fenêtre et de regarder en dedans. Mais nul n'avait osé... Il se passait peut-être, sous ce toit, des choses terribles; derrière les fenêtres closes, des ombres sans doute remuaient; et quelle terreur, si, l'œil à la vitre, nous avions aperçu, dans une chambre tendue de noir, un cerceuil, un mort, et des cierges autour! Le soir, nous passions de l'autre côté du chemin, et détournions la tête, de peur de voir quelque chose.

La maison était-elle donc hantée, comme le faisaient nos imaginations d'enfants? Non, mais de vieux souvenirs glissaient le long de ses murs, et des âmes anciennes pleuraient lamentablement au fond de ses chambres vides.

Autrefois, la maison "abandonnée" avait été vivante et joyeuse; joyeuse du rire des enfants nombreux et de la gaieté exultante des grands-pères, vivants du travail qui sanctifiait les jours et fait les âmes fortes. Pendant un siècle et plus, les fils avaient succédé aux pères et possédé ce bien au soleil, et toujours la terre avait nourri leurs familles. Pendant un siècle et plus, les ancêtres, les uns après les autres, étaient morts dans la maison aujourd'hui fermée; et chaque, quand il était parti pour le grand voyage, avait laissé l'adieu de son regard s'en aller, par la fenêtre ouverte, vers le même champ et le même bouquet d'arbres.

Ma, un jour, le "bien" échu en partage à un fils en qui l'âme des aïeux devait pas revivre. Celui-ci, chercheur d'une tâche moins rude, refusa à la terre le travail de ses mains et la sœur de son front. La terre se ferma! Et lui, déjà déraciné, maudit la terre, qui pourtant ne demandait qu'à produire et que dissolait la stérilité de ses friches. Attiré par le mirage d'un luxe facile, le mauvais habitant rêvait de s'expatrier; il vendit ses bêtes, ses meubles, son "roulant" de ferme; puis, comme on clone un cerceuil, il barra les portes et les fenêtres de la maison paternelle, et s'en alla.

Et depuis, la maison de l'émigré était fermée, "condamnée", presque maudite, objet de terreur pour les enfants, de tristesse pour les voisins, de désolation pour la paroisse.

Ceux qui partent ainsi savent-ils bien ce qu'ils font, et qu'ils laissent un poste d'honneur, et qu'ils manquent à un devoir sacré? Croient-ils ne laisser derrière eux qu'un toit sur quatre murs? Ce qu'ils quittent, en vérité, et à quoi ils renouent, c'est plus que cela: c'est le pays natal; pour celui-ci c'est la montagne, pour celui-là la plaine, mais, pour tous, au fond des collines ou dans la vallée, c'est la paroisse où s'élevait paisible la vie des ancêtres, l'église où se plaçaient leurs genoux, la terre qui garde leurs os; c'est la glèbe que les aïeux fécondèrent d'un rude et pénible labeur; le culte du passé, la religion du souvenir; et c'est peut-être aussi le parler des ancêtres, hélas! et le respect des croyances. C'est tout le patrimoine ancestral qu'ils abandonnent, c'est la patrie qu'ils déserteraient!

Et pourtant, O Terre maternelle, je te prie de ne pas maudire ceux qui sont partis. Tous ne sont pas des ingrats. Si quelques-uns t'ont reniée et t'ont oubliée dans la fumée des villes, ne sais-tu pas que, pour plusieurs, des drames, douloureux

parent seuls amener le dénouement du départ, et que de loin ceux-là te restent fidèles, rêvent encore de toi, t'aiment d'un amour plus fort que l'exil? Chérie, les toujours, O Terre, sous quelques cieux qu'ils peinent; ils sont encore tes fils; ils font vivre à l'étranger l'âme de la patrie; ils continuent là-bas l'œuvre que tu as apprise à leur enfance.

"Espère", dis, aussi, bonne Terre! Si l'exil, un jour, leur est dur, et si la Providence veut qu'ils te reviennent, accueille-les, éléméte et douce. Pour fêter leur retour, mets des fleurs plus fraîches au bord de tes routes, baigne tes prés dans une lumière plus chaude, fais-toi plus verdoyant, et plus belle. Puis, ouvre-toi, facile, aux vœux de leurs charmes; recois, mère féconde, la semence que leurs mains meurtries viendront épandre sur tes sillons; et, joyeuse, germe encore, pour tes fils revenus, des blés lourds et hauts sur paille; couvre tes prés d'herbes grasses; emplis les bois de rumeurs favorables; et par tous les sentiers de la maison route, fais entrer l'odeur, la bonne odeur de tes foins coupés!

Cours du soir

On veut établir à Ottawa des cours du soir, comme il y en a à Brockville et, chose étrange, dans toutes les petites villes de la province de Québec. Seulement, ici, les cours seront techniques ou industriels seulement.

Les écoles du soir, devraient être établies dans toutes les catégories d'enseignement. Le système suivi dans les villes américaines donne d'excellents résultats qui seraient utiles aussi à Ottawa.

Une affaire fantastique

(La Patrie.)

Un garçon de treize ans ayant poursuivi un conducteur de tramways pour voies de fait, ayant perdu sa cause et étant incapable de payer les frais, a été condamné à quinze jours de travaux forcés par le magistrat, et incarcéré. Il a été provisoirement libéré sur un bref d'habeas corpus.

Ce n'est pas en Chine ni en Patagonie que pareille chose est arrivée, mais à Montréal. Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Depuis quand envoie-t-on des enfants de treize ans aux travaux forcés pour dette, car il ne s'agit que d'une dette, d'une simple dette, contractée de très bonne foi, l'enfant ayant perdu son procès faute d'avoir pu identifier l'homme qui l'avait assailli.

Il est des hommes qui battent leur femme, martyrisent leurs enfants, laissent leur famille dans la misère et qui s'en tirent avec des amendes ou des suspensions de sentence. Quinze jours de travaux forcés, à la prison commune en contact avec les plus vils déchet de l'humanité, il y a de quoi corrompre l'enfant le mieux disposé.

Si la loi permet un tel forfait contre l'enfance, le petit condamné aura rendu un fier service à la société en permettant que pareille vertu soit exposée.

Tout est étrange dans cette affaire.

La cause du conflit est elle-même extraordinaire. L'enfant monta dans le tramway en portant une lampe électrique à arc, de grand format. Le conducteur lui "demanda deux billets", il les donna et réclama naturellement deux correspondances. De là échange de paroles énermiques, de coups et expulsion du petit porteur de lampes en dépit des deux billets payés.

Quand la question judiciaire sera éclaircie, il appartiendra aux contrôleurs d'éclaircir celle des deux billets demandés à un seul voyageur.

Les aides criminels

Les journaux anglais de la ville annonçaient ces jours-ci que des voleurs avaient tenté d'éventrer un coffre-fort aux ateliers Pritchard et Andrews. Le récit de cet attentat se terminait par une phrase qui méritait l'attention immédiate du ministre de la Justice et qui devrait même faire le sujet d'un amendement au code criminel.

Le fait divers disait que l'agent de sûreté Untel avait été chargé de l'enquête.

Si ce n'est pas là donner un avertissement gratuit aux voleurs, nous ne voyons pas ce que ça peut bien être.

Cela se produisit tous les jours. Il est impossible d'ouvrir une gazette quelconque (nous ne parlons pas des journaux) sans voir qu'à la suite d'un vol, ou d'une agression, le fameux *Hunter X* s'est lancé à la poursuite des coupables.

On arrêterait un individu qui, au coin d'une rue avertirait des escarpes de la venue des agents. Il serait accusé de complicité.

LA JUSTICE

Quand un journal publie le nom d'un policier à qui on a confié une enquête, c'est exactement la même chose. Cela n'est pas intéressant pour le public, mais c'est très utile au criminel, qui, une fois averti, déjoue plus facilement les recherches de la police.

Pourquoi les officiers de sûreté donnent-ils ainsi l'éveil à la pègre en autorisant la publication des noms de tous les agents qui ont "une cause" en main?

Le conseil municipal devrait intervenir, la commission de police et la magistrature devraient s'en émouvoir.

La police a déjà assez de besogne à garder les hommes qu'elle prend en flagrant délit sans qu'elle aille elle-même par l'entremise de la presse fournir aux cambrioleurs l'indication indispensable dont ils se servent pour dévaliser les représentants de la loi.

Que les agents aient de la réclame après le succès, c'est fort bien pour leur amour-propre, mais qu'ils se fassent complimenter sur leur succès avant même d'avoir trouvé le premier fil d'une intrigue un peu compliquée, la justice en souffre.

On dira que ces noms d'agents sont souvent inexacts dans les faits divers. Peut-être. Mais l'agent nommé dans un journal comme "avant faire une enquête" est vite connu de la gent canaille. Il est "brûlé". Son identité diminue de moitié. Goron, ancien chef de la Sûreté de Paris, disait que les détectives ne devraient jamais être nommés hors du tribunal. L'audience suffit déjà à faire connaître sans que la grosse presse se charge de prévenir contre eux les castes et sous-castes du monde criminel.

Cette question nous amène naturellement à une autre, non moins importante. Dès qu'un meurtre se produit, les gazettes s'en emparent, parlent des suspects, anéantissent par leurs récounters de commères l'arrestation d'un innocent, ou préjugent tellement l'opinion qu'il est impossible de trouver un jury vraiment bien disposé selon la stricte justice.

N'est-ce pas M. Wilson, député de Laval, qui voulait proposer l'adoption d'une loi qui défendrait la publication d'un nom de meurtrier ou de suspect avant le procès.

Il y a eu assez d'erreurs judiciaires à cause des préjugés créés par la mauvaise presse pour que la Chambre s'occupe de la question.

Nos privilèges

The Sentinel and Orange and Protestant Advocate, qu'on appelle le tout simplement le Sentinel, publiait dans sa dernière livraison (2 janvier), l'article suivant, qui exhale un parfum très duquel l'ambrosie mythologique ressemble au relent d'un infatigable.

"Les Français ont été bien traités."

"Aucune minorité, dans ce vaste univers, ne jouit de plus nombreux privilèges que les catholiques canadiens français sous la couronne britannique." Rodolphe Lemieux, ex-ministre des Postes.

"Ce qui précède est une déclaration de fait qui devrait être répétée aux Français au Canada aussi souvent que l'occasion s'en présente. C'est à l'honneur du lieutenant de sir Wilfrid Laurier qu'il ait le courage de dire cette claire vérité à ses compatriotes. Dans le passé, les politiciens canadiens français ont tenté d'assurer leurs succès en disant aux habitants que les Anglais les opprimaient. Cette sorte de chose se fait actuellement à Ottawa. Les nouveaux règlements scolaires ont été appelés tyranniques, persécution, cruauté, alors qu'ils sont destinés à placer l'enfant français sur un pied d'égalité avec les enfants britanniques dans le travail de la vie.

"C'est peut-être qu'il n'y ait pas de Français marquant comme M. Lemieux pour détraquer cette fausse impression et pour démontrer aux masses canadiennes françaises qu'elles ont été traitées avec une générosité sans pareille dans l'histoire des autres peuples."

Prenons M. Lemieux au mot. Sous la couronne britannique signifie très certainement autre chose que sous la tutelle anglaise. Et la tutelle anglaise ne veut pas du tout dire la poignée de persécuteurs qui ont gouverné lors de la dispersion des Acadiens et lors des assassinats juridiques de 1837-1838 et de 1885.

Si M. Lemieux prétendait que la situation faite aux Canadiens français en Ontario est un exemple des grands privilèges dont jouissent les Canadiens français sous la couronne britannique, le Sentinel aurait raison de crier victoire, et quelle victoire!

Chaque fois que la couronne britannique s'est occupée des Canadiens français, elle leur a, en effet, donné pleine justice. En 1775, entre autres époques, quand le gouvernement de Westminster rappelait l'idiote proclamation de Québec; en 1791, encore, quand le gouvernement britannique refusait d'abolir l'usage du français dans la publication des lois mêmes dans le Haut-Canada; en 1840, aussi, quand il rappelait les restrictions placées sur l'usage du français dans les Chambres, restrictions qui n'avaient pas empêché Lafontaine de protester en français contre

l'abolition du français et cela devant la Masse qui se tond pas en poudre, au grand étonnement des Hocken du temps; en 1867, aussi, comme on le voit dans la clause 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Mais le gouvernement britannique est autrement clairvoyant, autrement politique que nos petits bonhommes anglophones qui dirigent par accident à Toronto.

Nous comprenons que M. Lemieux puisse parler avec reconnaissance de la Couronne britannique; mais ce n'est pas là parler de l'Orangisme, ni du sectarisme aveugle et sonore de quelques polichinelles plus anglaises que le roi, qui font tourner le monde politique autour de l'axe rouillé de leur profonde ignorance et de leur étroitesse innée.

Ce n'est pas parler non plus des garde-chiourmes qui ont fait mentir la Constitution au Manitoba, ni leurs successeurs qui veulent angliciser au lieu de britanniciser en Ontario.

Si la couronne britannique pensait comme les loges orangistes, il y a longtemps que la Couronne n'existerait plus.

Si la Sentinel appelle être traité avec générosité le fait de se faire nier tous les droits et même tous les privilèges, que la couronne britannique n'ait pas à se plaindre. Ils ont même plus que la générosité de cette nature pour leur donner.

N'ayant plus rien à perdre, ils devraient être au comble de leur joie.

S'il y avait autrefois des juges à Berlin, il y en a encore à Londres. Et ceux-là ont puisé ailleurs que dans les forteresses ridicules des orangistes leur science de juristes et leur caractère de légistes.

Que l'Ontario donne à la minorité française les mêmes droits et les mêmes privilèges dont la minorité protestante anglaise de Québec jouit depuis des années, et l'on pourra dire en effet que les dévoués et les fondateurs du Canada ont, sous la couronne britannique, les plus nombreux privilèges qu'il y ait au monde.

Mais il faudra bien du temps avant que la population française du Canada puisse le dire en dehors de la province de Québec, et encore... il faudra que les gouvernements anglais et français britannique, qui n'est pas du tout celui de la Sentinel.

Que le pieux journal de Frère Hocken lise l'article du sénateur Belcourt publié dans l'Université Magazine, et il trouvera que les grands privilèges ne sont pas si admirables, en Ontario, qu'il voudrait le faire croire en donnant une fausse interprétation à des paroles prononcées à l'intention de la province de Québec.

CARIGNAN.

Les glissolres

De grands bébés de dix-huit à vingt ans ont pris l'habitude d'utiliser les trottoirs de toutes les avenues qui descendent de l'avenue Ogoude à la rue Somerset, à l'est de la rue King Edward, comme glissolres. C'est surtout le soir qu'ils s'adonnent à leur jeu favori, qui consiste à jeter les passants dans la neige au risque de leur enlever un membre ou de les tuer. La police a été prévenue, mais les glissolres n'ont pas l'habitude de rester là quand les agents arrivent.

Un moyen bien simple serait de faire mettre du sable ou de la cendre sur les trottoirs dans toutes les cités. Cela empêcherait les glissolres d'y passer avec leur lourde charge de chair humaine. Cela empêcherait aussi la ville de payer de forts dommages-intérêts à la suite des accidents qui se produisent dans ces glissolres improvisés. Il ne faut pas se demander si les policiers sont, seuls, victimes de ces accidents.

Instituteur

On demande un instituteur à l'école séparée de Cache Bay, Ont. Classes avancées, français et anglais. Réponse donnant le salaire requis et les qualifications.

A.-G. SIMARD.
3-10-17-1-13 Secrétaire-Trésorier.

Institutrice

Maitresse d'école catholique ayant diplôme de seconde classe, ou mieux français et anglais. Salaire \$600.00. Pour autres informations s'adresser à

J.-A. GIGNAC, Sec.,
Cutler, Ont.

Auguste Lemieux, C. P.

AVOCAT

Pour Ontario et Québec

NOTAIRE PUBLIC

Agent en procédures de la Cour Supérieure, de la Cour de l'Échiquier et de la Commission des Chemins de Fer. Affaires parlementaires et départementales, etc., etc. Argués à la Cour, Edifice "Central Chambers", 45, rue Elgin, Ottawa. Téléphone 1292.

Abonnez-vous à la JUSTICE

Ottawa, 10 janvier 1913

UNE GRANDE UTILITÉ Hachoirs "Jewel" UNE GRANDE ECONOMIE

Si vous désirez faire un bon Achat, en commençant l'année, Achez un de nos Moulin à Viande ou à légumes. Nos Moulin coupent suivant la grosseur que vous désirez.

Sont bien faciles à Nettoyer

Nous vendons trois grandeurs avec cinq couteaux CHACUN.

PRIX réduits - \$1.15 - \$1.40 - \$2.00

McDOUGAL'S LIMITED

881 rue Sussex. Téléphone: RIDEAU 222.

Pour Vous Construire

La Rideau Canal Supply Co., Ltd.

est en mesure de remplir vos commandes, en ce qui concerne le SABLE et la PIERRE CONCASSEE.

Cette puissante COMPAGNIE fournit actuellement les matériaux premiers, à la Corporation d'Ottawa, à la "Ottawa Construction Company Ltd.", ainsi qu'à la compagnie de Téléphone Bell.

ABONNEZ-VOUS À LA Rideau Canal Supply Co., Limited

Président, L.-H. MORISSET. Secrétaire-trésorier, R.-J. COUCH.

Léveson, Basin du Canal. Bureau d'affaires, 88 rue Queen. Téléphone: Q. 6190.

MORISSET & MORISSET, LTÉE

COURTIERS EN FINANCES.

193 RUE SPARKS, OTTAWA. Téléphone: Q. 7601-7602.

E.-R. DESROSIERS

PHARMACIEN

Drogues, Médicaments, Parfumeries, Articles de Toilette, Etc., Etc.::

Angle des rues Dalhousie et Church, OTTAWA.

TELEPHONE: RIDEAU 181.

J.-Geo. Gravelle & Cie.

Contracteurs en Electricité

Estimations fournies gratuitement sur demande.

Tous appareils nouveaux en électricité. Voyez-nous avant d'acheter.

BUREAU ET ENTREPOT:
329 rue Dalhousie, Edifice de L'Union St-Joseph.
Tel: RIDEAU, 422. OTTAWA.

Pour inaugurer notre nouveau magasin, nous ferons une vente spéciale sans précédent.

Nos marchandises d'automne sont arrivées; venez les voir, vous serez émerveillés. N'oubliez pas notre nouvelle adresse:

J. A. PARISIEN,

MARCHAND - TAILLEUR

POUR DAMES ET MESSEIERS

Tél.: RIDEAU 251. 174 rue Rideau, Ottawa.

J.-A. PINARD

ASSURANCES

Vie, Feu, Automobiles, Accidents, Bris de Glace

Représentant les meilleures compagnies du tarif.

TELEPHONE: RIDEAU 82.

J. Laurin & Fils

Manufacturiers de Monuments

Atelier le plus considérable à Ottawa

Avant de donner votre commande pour un monument, venez nous voir ou demandez notre catalogue.

95 à 103 rue George, Ottawa.

Téléphone 2605

Abonnez-vous à LA JUSTICE

\$1.00 PAR ANNEE

88-89 rue Sussex - Téléphone: RIDEAU 736